

Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572

Périodique trimestriel
Numéro 74 - Été 1999



Éditorial



Chers amis,

Nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau dans ce 74^e bulletin du PPNa. Après notre numéro spécial du printemps, vous retrouverez ici la trace des évènements, heureux ou malheureux, qui ont émaillé la vie communale ces derniers mois.

Le mois de juin fut, vous le savez, celui où nous avons fêté notre 20^e anniversaire. Vous trouverez ici un compte-rendu de cette journée particulièrement réussie ainsi que l'écho d'un autre évènement marquant : la 3^e biennale de "l'art au vert" organisé par Villers-Animation.

À côté de cela, des articles aux sujets apparemment bien éloignés : le compostage, l'imaginaire en forêt, la commission consultative d'aménagement du territoire, les poulaillers, les chouettes effraies... Et pourtant, ils sont tous là rassemblés. Car là est bien notre défi permanent : proposer des informations contrastées parmi lesquelles chacun saisira ce qui peut contribuer à une meilleure prise en compte de son cadre de vie.

Bonne lecture !

□

Notre couverture : fête des 20 ans du PPNa

12 juin 1999 : la fête des 20 ans du PPNa

Il y a toujours une part d'impatience et de plaisir mais aussi d'anxiété lors de l'organisation d'un tel évènement : Fera-t-il beau ? Les gens viendront-ils ? La promotion a-t-elle été suffisante ? La date est-elle bien choisie ?...



On l'a fait et, selon les échos, bien fait...

120, 160 personnes ? Difficile à dire. Quand certains étaient ici, d'autres étaient là-bas, ceux-ci partaient quand ceux-là arrivaient. Nous n'avions pas installé de boulier compteur aux grilles du moulin.

Nous ne connaissons jamais non plus l'avis des personnes ayant fait un passage rapide au Moulin de La Forge. En revanche, pour celles et ceux qui s'y sont attardés et qui y ont même souvent consacré

tout leur après-midi et leur soirée, la satisfaction d'une journée réussie illuminait beaucoup de visages. Il faut dire que tout y contribuait : un site exceptionnel qui a été parcouru de long en large, une météo parfaite et une ambiance générale très détendue.

Guerrino Barp (ASBL Bonjour Sourire, Pailhe) a impressionné son public par sa connaissance pointue du jardinage biologique et des techniques de compostage. Jean-Pol Briquemont (ASBL Écoumène, Fernelmont) avait emmené avec lui une camionnette pleine de victuailles et de matériel de cuisine pour mieux communiquer sa passion des usages culinaires des plantes sauvages. Son barbecue "végétarien" (un peu craint au départ car nombre d'entre-nous imaginaient des assiettes garnies de laitues, salades et encore de laitues) regorgeait de légumes variés, sauces, pâtés végétaux, tofu et galettes de soja grillées. Juste à côté, les "carnivores", eux, ont englouti le choix de viandes grillées jusqu'au dernier osselet.



Stéphane Noirhomme (ASBL Éducation-Environnement, Liège) a bien mené sa barque au milieu d'une audience enfantine extrêmement nombreuse : après la confection par les enfants de flûtes

andines au départ de tiges de renouées du Japon (rien n'est simple !), il a dû quelque peu modifier l'exploration du Fond d'Oxhe initialement prévue sur un mode silencieux et attentif au profit de jeux coopératifs plus dynamiques permettant d'intégrer les petits comme les grands. Pendant ce temps, le bar et le lieu d'accueil ne désemplissaient guère. Les amoureux d'histoire ancienne parcouraient l'exposition "Nandrin sur 3 siècles" et les internautes surfaient de site en site. Tout à côté, Benjamin Stassen avait déployé une dizaine d'agrandissements photographiques de son livre à paraître (voir article dans ce même bulletin). Celui-ci n'a pas du tout la prétention d'informer le visiteur sur tel ou tel arbre remarquable mais plutôt d'aller rechercher dans le monde végétal, souvent à l'aide de gros plans, son fascinant pouvoir d'évocation.

Restait encore la soirée... Le barbecue s'achevait, la liqueur de sureau circulait et les conversations crépitaient. Il fallait bien légèrement bousculer tout cela afin de permettre à Gérard Jadoul, LE spécialiste de la cigogne noire en Belgique, de pouvoir entamer sa conférence. Conférence est ici un mot particulièrement mal venu car il évoque souvent un moment certes instructif mais aussi quelque peu ennuyeux. Gérard a bousculé joyeusement cette idée et c'est sur un ton de grand narrateur qu'il nous a fait voyager de l'Europe à l'Afrique. Par de splendides diapositives, nous sommes entrés dans le monde des cigognes, des gens qui consacrent une partie de leur vie à la connaître et à la défendre ainsi que des peuples (belge, burkinabé) qui ont envie d'échanger des idées et de se rencontrer grâce à cet oiseau, symbole d'un lien à retrouver entre les deux continents.

C'est finalement sous les étoiles, autour d'un grand feu et au son du bandonéon que s'est achevée la soirée.

"Un moment respectueux" dira un enfant.

Outre bien entendu les invités extérieurs et les membres du Conseil d'administration, qui se sont tous impliqués, nous tenons à remercier particulièrement Édith et Yvon Carpeaux, toujours prompts à ouvrir leur propriété au public ainsi que les membres passionnés du Comité 20 ans qui n'ont pas compté leur temps pour préparer l'évènement. Il s'agit de MM. Jean-Claude Dumoulin, Jean Dusart,

Marc Paulus, Christophe Pirard, Jean-Luc Timmermans et Dany Valter.

Soulignons également que la journée a bénéficié de l'aide matérielle ou financière des établissements Moulin Burette, de Villers-Animation, de l'Administration communale de Nandrin et du Service culturel de la Province de Liège. □

La triste saga du poulailler de Villers-le-Temple

NOUS vous avons déjà précédemment entretenu de ce dossier (voir nos bulletins 70 et 71). Depuis lors, des eaux tumultueuses ont encore coulé sous les ponts. Le PPNa s'est toujours opposé à ce projet particulier pour des motifs déjà décrits : arrachage illégal de haies, atteinte au cadre paysager, promoteur non-agriculteur... L'épisode des pierres volées - relayé par la presse - a définitivement tué la crédibilité de son promoteur. Malgré cela, le poulailler est en passe d'être achevé... Nous vous livrons ici quelques extraits d'un article paru dans la presse (La Meuse du 23 juillet 1999) qui fait le point sur la situation actuelle et permet de comprendre comment on en est arrivé là.

"Ecoeurement... C'est le terme employé par les riverains de Nandrin qui, en référé, ont tenté d'obtenir du tribunal de première instance de Huy une ordonnance stoppant les travaux en cours pour l'édification d'un poulailler entre Yernée-Fraineux et Villers-le-Temple. [...] Au terme d'une longue motivation, le juge a conclu qu'urgence il n'y avait pas et les riverains ont appris que leur requête était recevable mais non fondée. Il reste maintenant à attendre la décision du Conseil d'État.

Petit rappel : ce projet, on en parle depuis 1997. Il s'agit de produire des oeufs fécondés sur une assez large échelle puisque l'élevage prévoit 11 500 têtes. Ces oeufs, par la suite, prennent la direction de couvoirs. Ils deviennent des poussins qui seront engraisés dans d'autres poulaillers.

Les riverains n'ont pas compris ce qui leur arrive. Un premier permis de bâtir fut déjà annulé par le Conseil d'État (NB : à la même époque, le PPNa avait introduit un recours à la Députation permanente contre le permis d'exploiter).

Le promoteur a alors obtenu un second permis... Les riverains ont introduit auprès du Conseil d'État une requête en suspension de ce nouveau permis. Seulement voilà, les travaux ont débuté... sans attendre la décision de la haute autorité administrative. D'où la requête, en référé cette fois, qui avait été plaidée à la mi-juillet.

Des motivations très techniques, on retiendra simplement que le juge n'a pas estimé que la demande présentait le caractère d'urgence argumenté par les demandeurs. L'ordonnance stipule que ces travaux ont débuté le 1^{er} mai dernier et que l'intervention des opposants est intervenue de 18 juin "seulement".

Par ailleurs, le juge tient compte de la situation économique précaire du constructeur qui risque une faillite financière s'il devait interrompre les travaux et cela vu ses engagements avec les entrepreneurs. Quant au fond du dossier, le juge rappelle qu'il n'a pas à se substituer à une autorité administrative. C'est bien au Conseil d'État qu'appartient de statuer sur le permis de construire... travaux effectués ou non. À ce propos, l'ordonnance évoque tout de même la possibilité de démolition qui pèse sur l'issue de la procédure.

Déception, le mot est faible, pour les opposants qui craignent que l'avancement du chantier fasse pencher la balance de la justice dans le sens de la partie adverse.

De plus, les péripéties précédentes ne les incitent pas à l'optimisme : le promoteur n'a-t-il pas comblé le chemin d'accès avec des matériaux d'origine pour le moins douteuse ? Mais cela c'est une autre histoire qui viendra (peut-être) devant le tribunal correctionnel".

□

Parlons de nous autour de nous !

Plus que jamais, le dynamisme d'une association dépend de l'attitude de chacun de ses membres. Ainsi par exemple, n'hésitez jamais à saisir ces petites occasions que nous réserve la vie quotidienne, à la fois efficaces et peu dévoreuses de temps (ce qui ne gâche rien) :

- Vous souhaitez que le PPNa continue à bien se faire entendre ?
- Vous voulez faire connaître l'association à vos amis, voisins, connaissances ?
- Vous voulez poser un acte concret demandant peu de temps ?

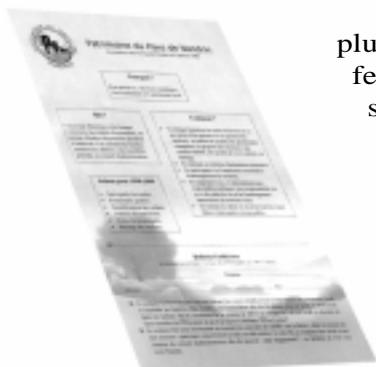
Alors, contactez-nous ! Nous disposons d'une réserve importante du numéro spécial 20 ans. Celui que vous avez vous-même reçu au mois de juin dernier.

Nous vous fournirons immédiatement le ou les exemplaires que vous souhaitez distribuer.



Si vous souhaitez disposer d'un document plus léger, nous disposons également d'une feuille de promotion au format A4 présentant succinctement les objectifs de l'association. Elle est également à votre disposition.

□



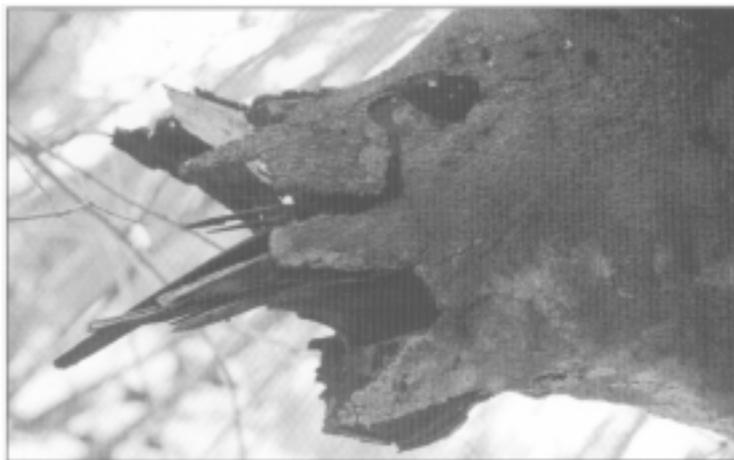
Concours photo

Le concours photo que nous vous proposons depuis la fête du 20^e anniversaire est toujours d'actualité et ne sera clôturé que le 30 septembre.

Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez une personne intéressée, le règlement peut être obtenu à notre secrétariat (la Vaux, 8 ; Tél : 04/371.28.67) ou sur notre site Internet (<http://www.multimania.com/ppna>). □

La forêt des ombres

Entre effroi et ravissement



Nous ne saurions trop vous recommander le nouvel ouvrage à paraître de Benjamin Stassen, photographe passionné de nature et de forêts et auteur de "Géants au Pied d'Argile" rassemblant une collection de magnifiques photographies d'arbres remarquables issus des 4 coins de Wallonie (dont Nandrin !).

Benjamin était également l'un de nos invités d'honneur à la fête du 12 juin dernier au Moulin de La Forge.

Lorsqu'il découvre la réserve naturelle de Rognac, à Neuville-en-Condroz, il ignore encore dans quel univers enchanté il pénètre. Celles et ceux qui parmi vous ont déjà bénéficié d'une promenade guidée par le PPNa dans cette réserve le savent : un sanctuaire forestier préservé de toute exploitation depuis plus d'un siècle.

Là, puis sur d'autres versants abrupts de l'Ardenne, les arbres lui révèlent l'inépuisable pouvoir d'invention du végétal : écorces, souches ou racines couvertes de mousses se métamorphosent peu à peu en un bestiaire fabuleux, à l'orée d'un monde oublié, rescapé d'une autre dimension du Temps : sauriens d'avant la Préhistoire, serpents gardiens du seuil, gargouilles et gnomes hagards... Ces figures primitives dévoilent l'imaginaire hallucinant de la nature.

La "Forêt des Ombres" ouvre alors un espace, sauvage et intime, où chacun retrouve les correspondances silencieuses qui l'unissent à la forêt enchantée de l'enfance. Un conte de fées, entre l'effroi et le ravissement.

La Forêt des Ombres, charme et sortilège d'Ardenne de B. Stassen. Un album 30 x 24 cm, 120 p. et 90 photos couleurs, couverture toilée, reliure fil de lin. Disponible en septembre 1999. Prix de vente : 1950 F, frais de port compris. Exemplaire dédié par l'auteur si vous le souhaitez.

Versement au compte de l'ASBL "Le Marronnier" à Ellemelle : 068-2108329-61 (communication : "forêt + dédicace au nom de...").

□



"L'art au vert"

LORS du week-end de la Pentecôte (22 et 23 mai), l'association Villers-Animation mettait sur pied sa 3^e édition de "l'art au vert". Rappelons que l'idée consiste à inviter des artistes locaux ou régionaux afin qu'ils installent et exposent leurs oeuvres à travers le village de Villers-le-Temple. Outre le plaisir de découvrir photographies, aquarelles, poteries, sculptures, huiles et autres créations le plus souvent de haute tenue, il est donc également loisible au public de pénétrer dans différents lieux privés, ordinairement inaccessibles : granges, souterrains, vieilles demeures, jardins, fermes, carrières désaffectées, greniers, fours à pain...

Une sorte de *Journée du Patrimoine* avec un fort supplément d'âme. À ceux d'entre vous qui n'auraient encore jamais participé à l'évènement, nous le recommandons chaudement. Une formule particulièrement agréable et pratique : le vélo ! (le centre de Villers est rendu inaccessible à la circulation automobile) à moins que vous ne préféreriez le petit train touristique, loué pour la circonstance, qui tourne en boucle à travers le village et ses environs.

Et dans toute cette richesse... des coups de coeur. Personnels, subjectifs, bien-sûr.

Un des moments forts fut sans conteste la découverte de l'ancienne carrière Defays, rue de la Forge. Peut-être pourrions-nous, une autre fois, raconter son histoire dans les pages de ce bulletin. Pour l'heure, nous nous bornerons à vous laisser imaginer une clairière allongée au milieu

Oeuvre de Luc Navez



des bois, flanquée d'une vertigineuse parois rocheuse envahie par le lierre et les fougères, et terminée par une profonde pièce d'eau.

Tels des totems graves et silencieux, plusieurs sculptures contemporaines y étaient dressées. Trapus ou élancés, les énormes blocs de pierre sculptée prenaient dans cet environnement minéral une force particulière.



Oeuvre de Onofrio Farinola

Des sculptures en pierre : la beauté de la matière et l'art de l'homme qui lui donne vie. Les oeuvres contemporaines sont là pour nous rappeler ce que l'on a trop tendance à oublier : qu'il soit technologique, architectural ou artistique, le patrimoine n'est pas toujours ancré dans le passé. Il se construit tous les jours. □

Le compostage



Comme promis en fin d'un article précédent consacré à la gestion des déchets ménagers, nous poursuivons nos réflexions en développant un sujet abordé il y a quelques années déjà dans notre bulletin, à savoir le compostage (voir le bulletin numéro 27 de juin 1987 [cela fait un bail, c'est vrai], où nous vous proposons un article assez détaillé sur l'élaboration du compost à partir, essentiellement, de tontes de pelouses : "Que peut-on bien faire avec des tontes de pelouses ?" ; cet article est disponible sur demande à notre secrétariat).

Pourquoi composter ?

L'objectif de notre réflexion, rappelons-le, est de mieux gérer nos déchets ménagers afin d'en diminuer le volume et, par conséquent, de participer à la sauvegarde de l'environnement. Le compostage a permis de réduire de plus de 20 % le volume des déchets en Europe. La technique se développe de plus en plus en raison des frais croissants de l'incinération et des dangers que comporte cette méthode de destruction des déchets, mais aussi de la prise de conscience de la nécessité du recyclage.

Composter est relativement facile et n'exige qu'un effort limité. En compostant, vous faites ce que la nature fait depuis toujours : transformer. Le compostage est un processus biologique dans lequel les matières mortes servent de milieu de croissance à de la nouvelle vie.

Qu'est-ce que le compost ?

Le compost est élaboré au départ d'un mélange de débris organiques que l'on fait fermenter. C'est une substance de couleur brun noirâtre contenant des organismes vivants et des minéraux pouvant servir de nourriture aux végétaux. Précisons que les organismes vivants dans le compost ne sont ni des parasites, ni des germes pathogènes. Ce sont des agents naturels qui décomposent

les substances organiques végétales et animales qu'elles transforment en humus. Citons les bactéries aérobies, les vers et les champignons.

Comment fabriquer le compost ?

La condition fondamentale est évidemment de disposer d'un jardin dans lequel vous réserverez un endroit pour y entreposer vos déchets ménagers et de jardin.

1. Si vous possédez un grand jardin

Réservez un endroit de celui-ci dans lequel vous entreposerez vos déchets organiques : déchets ménagers (légumes, fleurs...) et déchets de jardin, tels que feuilles, herbe de tonte, branches, paille...). Choisissez, si possible, un endroit ombragé.

La première couche de déchets sera composée d'un matériau grossier telles que des branchages provenant de l'élagage d'une haie, que vous aurez découpés ou hachés en petits morceaux. Sur cette première couche, vous déposerez tous les jours quelques déchets de cuisine et de jardin jusqu'à ce que le tas atteigne une hauteur d'un mètre cinquante.

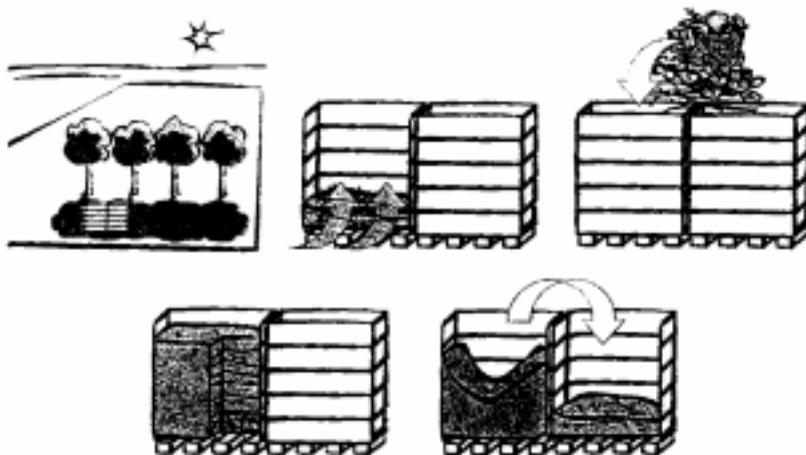
Dans la mesure du possible, mélangez des matières vertes et brunes (branches, feuilles mortes). Le tas doit être maintenu humide, mais pas mouillé.

Au bout de quelques jours, le processus de décomposition s'activera et la température dans le tas de compost s'élèvera rapidement pour atteindre quarante à cinquante degrés. Après quelques semaines, il vous faudra retourner le tas en le mélangeant et en l'aérant le mieux possible. Cette intervention relancera la décomposition. Le tas se tassera progressivement, sa température baissera et les bactéries et les vers achèveront de décomposer les déchets.

Au bout de six mois environ, le tas dégagera une bonne odeur rappelant celle des sous-bois. Le compost sera prêt à l'emploi.

Le silo à compost

Une autre façon de procéder est d'utiliser un silo à compost dans lequel la décomposition se produit aussi efficacement. Vous pouvez le bricoler vous-même facilement en utilisant, par exemple, des palettes en bois que vous assemblerez afin d'obtenir un grand cube ouvert par-dessus. En construisant un double silo à l'aide de neuf palettes, vous vous simplifierez la tâche.



- Entassez les déchets dans le premier bac.
- Mélangez-les régulièrement avec une fourche.
- Après quelques mois, enlevez la palette avant du bac rempli et transvasez le compost dans le bac vide pour continuer le processus.

Vous pouvez dès lors recommencer à remplir le premier bac et ainsi de suite.

Autres possibilités

- Le silo construit en maçonnerie en veillant à ménager de petites ouvertures pour permettre l'aération indispensable à la survie des bactéries...
- Le silo construit en treillis métallique pour délimiter le tas de compost.
- Le silo vendu dans le commerce (jardineries...).

2. Si vous possédez un petit jardin (inférieur à 100 ou 200 m²)

Le fût de compostage est la solution la plus appropriée. On peut s'en procurer dans les centres de jardinage. Ils sont généralement construits en matière synthétique recyclée et ressemblent à des tonneaux de récupération d'eau de pluie. Ils peuvent contenir de 200 à 500 litres de déchets.

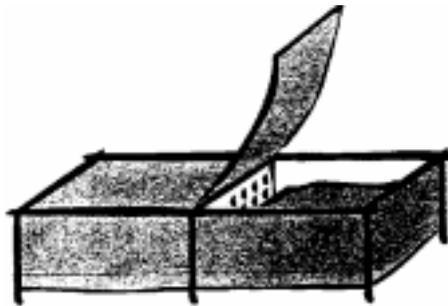


Le fond du fût est perforé afin d'assurer une bonne aération par le bas. Ces petites ouvertures permettent aussi l'écoulement d'un éventuel excès d'humidité.

- Placez le fût dans un endroit ensoleillé. Sa couleur sombre favorise l'absorption de la chaleur du soleil et les déchets se réchauffent sans se dessécher, ce qui accélère la décomposition.
- Veillez à poser le fût sur une base dure et plane afin que le fond ne s'affaisse pas sous l'effet du poids des déchets.
- Pour améliorer la ventilation, recouvrez la plaque du fond de quelques petites branches. Ensuite, vous pourrez ajouter de petites quantités de déchets que vous veillerez à bien mélanger afin de favoriser l'oxygénation du compost.
- Remuez le contenu avec la canne d'aération qui peut être achetée avec le fût. Il s'agit d'une sorte de grand crochet à planter dans le tas ***une ou deux fois par semaine***, à différents endroits et que l'on fait tourner d'un quart de tour avant de le retirer. Le crochet remue le tas et mélange les couches récentes à celles du fond. Cette action favorise la dispersion des bactéries et des vers.

Une autre possibilité est le bac à compostage accéléré par des vers. Vous pourrez aussi les acheter chez un commerçant spécialisé dans l'élevage de vers appropriés (lombriculture). Ou simplement en recueillir dans le tas de compost de votre voisin. Si vous optez pour cette forme de compostage, procédez comme suit :

- Sur le fond du bac, déposez une première couche constituée de compost à moitié décomposé ou de vieux fumier contenant des vers.
- Tous les jours, jetez une fine couche de déchets organiques sur la couche existante. Il faut patienter quelques semaines avant que les vers ne deviennent actifs, car ils ne se nourrissent jamais de résidus frais. Signalons que les vers fuient la lumière et, que par conséquent, le bac devra toujours être recouvert, d'un linge humide par exemple.
- Lorsque le bac est plein, laissez reposer le tas pour permettre aux vers d'accomplir leur tâche. Entre-temps, vous pouvez constituer un nouveau tas dans un autre bac ou dans le second compartiment.



Comment réussir un bon compost ?

1. Commencez de préférence dès le printemps car la chaleur favorise le déclenchement du processus de décomposition. En été, il faut attendre trois à quatre mois avant que le compost ne soit utilisable. En hiver, il faut patienter six mois.
2. Utilisez autant que possible des déchets frais. Mélangez-les aux couches existantes afin qu'ils ne se dessèchent pas.
3. N'ajoutez pas de gros déchets qui sont plus difficilement décomposés par les organismes vivants. Il est donc souhaitable de découper les tiges de fleurs, les branchages... en petits morceaux.
4. Mélangez bien et régulièrement. Les bactéries, vers... ont besoin de nourriture, d'eau et d'air pour agir efficacement. Si vous ne disposez que d'herbe et de restes de cuisine, ajoutez du bois coupé

en menus morceaux ou de la paille hachée pour favoriser l'aération du mélange.

5. Pas trop à la fois. N'ajoutez jamais en une fois une trop grande quantité d'un même type de déchets. Cela entraverait la décomposition.
6. Surveillez. Veillez à ce que le tas de compost ne soit ni trop humide, ni trop sec. Cela ferait baisser la température nécessaire à la décomposition. Plus la température monte, plus les micro-organismes travaillent efficacement. À des températures supérieures à 50°, ils sont même capables de détruire les germes pathogènes et les graines indésirables.
7. Aérez. Le compostage est grandement facilité si les déchets sont bien aérés.

Utilisation du compost

1. Quels sont les avantages du compost ?

Le compost :

- enrichit le sol d'une substance organique, il nourrit les éléments vivants du sol ;
- crée une structure du sol plus propice à retenir l'eau et les substances nutritives ;
- allège les terres argileuses ;
- règle le taux d'acidité du sol d'une manière optimale ;
- atténue les écarts de température diurne et nocturne ;
- empêche l'érosion du sol par l'eau et le vent ;
- protège les plantes contre les parasites et les maladies ;
- améliore le goût des légumes cultivés.

2. Comment l'utiliser ?

Le compost peut être utilisé :

- pour toutes les cultures : légumes, buissons, fleurs, plantes vivaces ;
- pour tapisser les fosses de plantation des arbres et buissons ;
- en mélange avec du terreau ;
- pour semer une pelouse ;
- pour créer un paillis, etc.

Si votre compost est prêt à l'automne, vous pourrez l'étaler sur le sol de vos parterres, sous vos buissons ou sur votre potager. En procédant de la sorte, vous protégerez vos plantes contre la rigueur de l'hiver et vous leur apporterez de l'humus qui les nourrira au printemps.

Au potager

Les substances nutritives contenues dans le compost sont libérées lentement, pendant plusieurs années. Il est donc superflu de donner, chaque année, du compost frais aux plantes à racines tuberculeuses comestibles (dont les besoins nutritifs sont faibles). Le compost est surtout favorable aux plantes à feuilles et à fruits comestibles, aux pommes de terre et aux fraises.

Quelques exemples :

- 4 à 8 kg ou 6 à 12 l/m² pour les pommes de terre, choux, tomates.
- 2 à 4 kg ou 3 à 6 l/m² pour les laitues, épinards, endives, fraises.
- un paillis de 2 cm d'épaisseur pour les tomates, concombres, poivrons.
- étendre 20 % de compost dans les fosses de plantation de buissons à petits fruits ou des arbres fruitiers.
- soignez vos espèces fruitières en étendant annuellement 3 à 5 kg ou 5 à 6 l/m² de compost sous l'envergure du feuillage. Mélangez éventuellement en surface en grattant le sol.

Au jardin d'agrément

- *La pelouse* requiert une dose généreuse de compost fin et tamisé. Pour semer une pelouse, répartissez en surface 8 à 10 kg ou 12 à 15 l/m² de compost et mélangez jusqu'à 10 cm de profondeur.
- Pour *la végétation générale*, procédez de la même façon.
- Pour *les arbres*, procédez comme pour les fruitiers.
- Pour *les plantes formant un tapis végétal*, répandez le compost en surface sans biner.
- Vous pouvez aussi utiliser votre compost pour entraver la pousse des "mauvaises herbes".

Dans les jardinières

- Pour remplir de nouvelles jardinières, mélangez 40 % de compost à de la terre ordinaire.
- Pour remplir vos anciennes jardinières, ajoutez 20 % de compost à l'ancienne terre, si elle n'est pas trop épuisée.

Quelques derniers conseils

- Si la quantité de compost que vous avez élaboré est insuffisante pour vos besoins, vous pouvez vous en procurer dans les jardinerie.
- Si vous ne voulez ou ne pouvez pas élaborer vous-même votre compost, transportez vos déchets verts dans un parc à conteneurs.
- Enfin, last but not least, si vous construisez un bac à compost ou si vous installez un silo à compost, soyez sociable ! Pensez à votre voisin ! En effet, un tas de compost ou un silo n'est pas un spectacle très pittoresque, ni pour vous, ni pour votre voisin !

Visite d'un centre de compostage

À ceux que le sujet intéresserait tout particulièrement, signalons qu'ils peuvent visiter un centre de compostage aménagé par le Comité Jean Pain à Londerzeel. Cette ASBL organise chaque premier samedi du mois de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h une "journée portes ouvertes" dont le programme comporte : visites guidées avec démonstration, projections de films et diapositives, conférences-débats, le tout dans la langue des visiteurs, en toute courtoisie linguistique.

La société Jean Pain publie une revue trimestrielle intitulée "Humus news", dont les articles, originaux, sont rédigés en différentes langues. Elle dispose aussi d'une bibliothèque spécialisée portant sur le compost et son utilisation.

À titre informatif, l'adresse de cette ASBL est Hof ter Winkelen, Holle Eikstraat, 25 à 1840 Londerzeel. Le numéro de téléphone et de fax est 052/30.53.65. Son e-mail : comité.jean.pain@skynet.be (publicité gratuite).

Et à l'échelle communale ?

Les Administrations communales sont parfois confrontées à la production de grandes quantités de déchets verts provenant de la tonte de pelouses, de l'élagage d'arbres ou de haies ou tout simplement de la fauche des accotements des routes. Elles peuvent participer activement au respect de l'environnement en transportant ces déchets dans leur parc à conteneurs ou en compostant à grande échelle. L'ASBL Jean Pain leur destine aussi des conseils et formations spéciales.

Sources

- Brochure éditée par l'OVAM : société publique de la Région flamande pour le traitement des déchets. Tél. : 015/20.83.20 / Fax : 015/20.32.75.
- Compton's Interactive Encyclopedia.

□

Ici et ailleurs

Ellemelle et la "Petite école des plantes"



ETTE sympathique association propose tout au long de l'année diverses activités sur le thème des plantes sauvages : conférences, stages de découverte des plantes comestibles, balades guidées dans les environs d'Ellemelle clôturées par une petite dégustation ou même des formations plus approfondies. Celles-ci permettent d'acquérir les bases d'une connaissance essentiellement pratique des plantes (plantes médicinales, cosmétiques, aromatiques...). Tout cela est animé par Christiane Close, avec décontraction et grande compétence. Contact : ASBL "Signes de Vie", rue du Moulin, 4 ; 4950 Ellemelle (086/36.68.86).

Comment polluer moins ?



UTOMOBILISTES, ayez le pied léger ! Une étude menée en Belgique relève tous les avantages d'une conduite modérée. Exemple : synchroniser la couleur des feux de signalisation le long d'un axe routier pour favoriser l'automobiliste ne dépassant pas les 50 ou 80 km/h, peut diminuer de moitié la consommation de carburant. Et donc baisser la production de CO₂, gaz à effet de serre. Le gain est de 20 % lorsqu'un agent veille à libérer un carrefour encombré vers un autre croisement moins saturé.

Le Vif / l'Express, 9 avril 1999

La Belgique à l'heure du bio



ÉSORMAIS, dans notre pays, la production biologique animale possède son propre cahier de charges officiel. Il a été réalisé conjointement par le Ministère de l'Agriculture et l'ASBL "Nature et Progrès", spécialisée dans le maraîchage et l'agriculture biologique. Le nom de ce label - le plus sévère dans notre pays - est BIOGARANTIE/ECOCERT. Citons-en quelques passages :

Liaison au sol et gestion des effluents : dans un élevage biologique, le chargement total en animaux ne pourra excéder deux unités de gros bétail à l'hectare. Deux vaches à l'hectare permettent en effet de contrôler le rejet des effluents et l'apport d'engrais organique. Cette liaison au sol limite aussi la taille des exploitations.

Gestion du troupeau : le choix doit s'orienter vers des races rustiques. Le recours à la césarienne doit rester exceptionnel. Coupes de queue et de cornes, castration, ébecquetage ne peuvent être réalisés systématiquement. Le logement des animaux respectera les besoins vitaux de l'espèce (espace, lumière...).

Alimentation : les fourrages seront issus de l'agriculture biologique. Le recours aux OGM est interdit.

Soins : la prévention des maladies est la règle prioritaire.

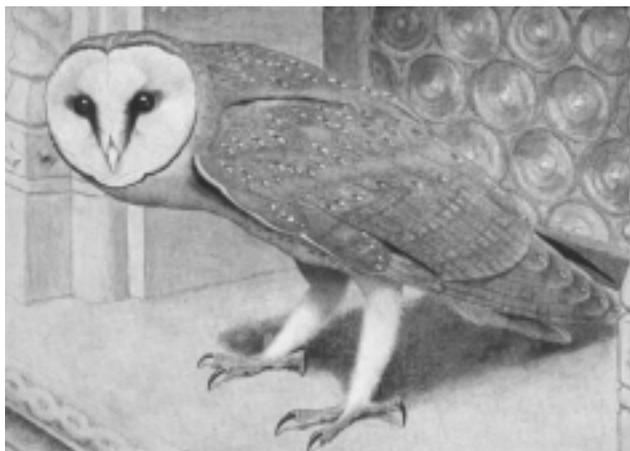
Conversion : lors de la conversion d'une exploitation à la production animale bio, la totalité de la surface de culture doit suivre le même chemin. Cela sur une période de deux ans. Pour que les produits puissent être vendus sous l'appellation bio, un élevage doit en plus respecter les règles du cahier des charges pour une période définie : 12 mois pour les bovins, 4 pour les chèvres, etc.

Vers l'Avenir 1 juin 1999

Attention, on rôde aux abords des églises

 EUT-ÊTRE avez-vous déjà rencontré un jeune (ou un moins jeune) rôder au crépuscule aux abords d'un cimetière ou glisser le long des murailles d'une église. Si celle-ci se trouve être à Fraiture, Nandrin, Scry, Saint-Séverin, Villers-le-Temple, ce jeune (ou moins jeune) - qui se cache généralement derrière les tombes ou les buissons et revêt des habits sombres - est probablement l'un des membres du CJNN... Pas de panique donc.

Le Cercle de Jeunes Naturalistes de Nandrin obtient en effet de francs succès dans ses efforts visant à réinstaller un oiseau menacé de disparition dans nos villages. Il s'agit de la dame blanche, la chouette des clochers : la chouette effraie.



La chouette effraie, sédentaire, possède une espérance de vie de 15 à 20 ans ; elle niche à l'origine dans les grottes et rochers. Elle s'est rapidement adaptée à l'Homme et a occupé nombre de bâtiments ruraux.

Menacée par l'évolution urbanistique, le trafic routier et la mutation des exploitations fermières en exploitations industrielles, la chouette effraie est chez nous en voie de disparition. De plus, la Belgique correspond à la limite Nord de son aire de répartition en Europe et elle supporte très difficilement les longs hivers enneigés.

Le nichoir installé par le CJNN dans l'église de Nandrin est imposant et sophistiqué. Il s'agit en fait d'une véritable chambre en panneaux de bois avec accès direct à l'extérieur et caméra de contrôle ! L'année dernière, 4 jeunes avaient pris leur envol. Cette année - forte population de rongeurs aidant - 6 jeunes se sont envolés en juillet.

Pour tout renseignement complémentaire sur cet oiseau fascinant, n'hésitez pas à contacter le CJNN, c/o Paul Eloy : 086/36.63.06. □



Pourquoi chercher ailleurs
UN SERVICE DE QUALITÉ
pour vos produits bancaires

épargne - euro-obligations - bourse - crédits divers

Renseignez-vous : 04/234.23.20

Je me rends à domicile
Agence de Jemeppe - M. Delleuze
rue de la Station, 72
4101 Jemeppe